

Les communes – des acteurs centraux du changement sociétal!

Des pistes d'action concrètes du Mouvement Ecologique pour une commune durable

Les défis que notre société doit et devra relever n'ont cessé de croître au cours des dernières années. Il devient de plus en plus clair que l'actuel modèle social n'est pas viable à long terme, tant en termes d'emploi des ressources que en termes de cohésion sociale.

Plus nous commençons tôt à repenser notre modèle social et économique, plus nous avons une chance de faire bouger les choses « en douceur »... Plus nous tardons, plus les changements qui s'imposeront seront radicaux.

Afin de garantir un développement durable, des décisions devront indéniablement être prises à échelle internationale, européenne et nationale. Les communes aussi peuvent faire entendre leur voix, que ce soit en se prononçant p.ex. en faveur de lignes directrices claires dans le contexte de l'aménagement du territoire, d'une protection renforcée du climat et d'une plus grande équité sociale dans le monde entier, ou encore en donnant voix au chapitre dans des dossiers comme CETA et TTIP, ce que de nombreuses communes ont fait dans le passé récent.

Les grands changements s'opèrent souvent au travers d'une multitude de petits projets et initiatives menés sur le terrain.

Ce sont précisément les communes qui disposent du pouvoir de forger l'avenir et d'aider à changer la société « d'en bas » grâce à leur engagement et leur pouvoir de décision ... et d'influencer au-delà les évolutions nationales et européennes par leur rôle de précurseur. Elles sont bien placées pour mettre en évidence que l'engagement pour le futur sera rémunérateur et peuvent soutenir et encourager les citoyens dans ce sens.

1. Une commune durable ...

... élabore avec ses habitants (et communes voisines) des visions d'avenir motivantes: quelle sera notre commune en 2030?

Surtout en cette période marquée d'insécurité et de constants mouvements, nous avons besoin de visions qui nous motivent et qui nous guident dans la perception de notre avenir en nous livrant des réponses aux questions: comment voulons nous vivre demain, comment définissons-nous le bien-être, quel monde souhaitons-nous laisser aux générations futures et quelles sont par conséquent les décisions concrètes à prendre au niveau local et régional.

Nous avons besoin d'idées afin de poursuivre des objectifs communs. Notre mission commune est de forger notre avenir en faisant des pas concrets, en osant aussi aller hors des sentiers battus et en refusant de seulement nous plier aux obligations quotidiennes.

Les communes devraient donc concevoir ensemble avec leurs habitants des visions d'avenir – concevoir un « modèle de commune/de région » – et lancer ce processus dans un esprit de créativité, d'imagination et de solidarité:

Comment voyons-nous nos villes et villages de demain? Quel sera l'aspect des quartiers urbains pour que les habitants s'y sentent à l'aise? Comment voulons-nous vivre ensemble? Quelles seront les formes d'habitations de demain? Comment préserver les ressources locales et régionales et valoriser leur emploi? L'établissement d'un nouveau, respectivement la modification d'un plan d'aménagement général (PAG) existant, peut donner naissance à des pistes importantes (dans le cadre de la discussion sur les potentiels scénarios de développement et leurs suites). Abstraction faite de cela, le processus peut également se faire dans le cadre d'un forum pour le futur.

Concrètement, ces réflexions peuvent notamment mener à des modèles de mobilité innovateurs, une transformation des espaces extérieurs publics et privés, un concept de végétalisation, des initiatives sociales en faveur des jeunes ou des personnes âgées, la promotion des productions locales/régionales etc.

Ensemble, il est plus facile de faire bouger les choses! D'où l'idée de développer ces visions ensemble avec les communes voisines, au grand profit de la région entière!

2. Une commune durable ...

... se fixe l'objectif de poursuivre le développement durable

Une commune durable est consciente et tient compte du fait que des limites existent du point de vue du développement durable, notamment en ce qui concerne la consommation des ressources. C'est la raison pour laquelle elle conçoit des visions autour de ce développement qui mettent au premier plan la nécessité d'une consommation efficace et responsable de ces ressources (e.a. consommation de l'énergie, de l'air et des sols) et d'une réduction des pollutions environnementales (e.a. nuisances sonores, pollution de l'air et de l'eau, perte de la biodiversité).

Pour ce faire, la commune prend e.a. les initiatives suivantes:

- elle encourage – au sein de la commune – le **débat sur le nouveau modèle social et sur la croissance** qui est souhaitable et sur les conséquences y relatives, qui influenceront sur le développement de la commune: est-ce que la commune veut vraiment continuer à croître? Si oui, de quelle manière la commune peut-elle rester maître de l'évolution des habitants et des activités économiques? Si non, comment orienter son développement sans cette croissance continue?;
- elle **élabore des indicateurs pour un développement durable au sein de la commune** (ayant trait notamment à une consommation acceptable en termes d'énergie et de sols, aux émissions de CO₂, à la part réservée aux énergies renouvelables, à la part réservée aux espaces verts dans la commune, aux seuils tolérables concernant les nuisances sonores et la pollution de l'air, au modal split...); elle utilise ces indicateurs comme les piliers de sa politique et évalue régulièrement ses actions et l'évolution de ces-dernières;
- elle **jette un regard critique aux propres décisions communales** – du projet de budget jusqu'au projet isolé – tout en analysant ces décisions sous la lumière du développement

durable, et en vérifiant si elles respectent ou non les critères sociaux (p.ex. en matière de logements sociaux);

- elle se **montre exemplaire dans le sens du développement durable et ce au quotidien**, signifiant: achat de produits bio et régionaux (principalement) pour l'emploi dans les structures propres, achat de matériaux écologiques, investissements conséquents dans les mesures renforçant la qualité de vie, la protection de la nature et de l'environnement ainsi que du climat, etc.

La commune peut contribuer à redéfinir ensemble avec les citoyen/nes le concept de la qualité de vie et à développer des idées de « suffisance », selon la devise « less is more » ou « consommer mieux avec moins ». Toujours en mettant le doigt sur le fait que même si nous continuons nos habitudes de consommation actuelles de manière plus efficace et plus ciblée, nous ne serons toujours pas en mesure de relever les défis lancés par le développement durable. Car une nouvelle consommation anéantit les retours positifs d'une réduction de la consommation en énergie et en ressources, et n'oublions pas : la consommation ne fait pas le bonheur de l'homme ! La commune devra par conséquent encourager des initiatives comme le prêt-emprunt d'objets (qui évite l'achat), l'idée des repair-café, les lieux de rencontres et de contact qui font abstraction de toute consommation etc. et les considérer comme une chance qui s'offre à nous pour concevoir de nouvelles formes de société et de vie sociale.

3. Une commune durable ...

... considère les citoyens comme partenaires du changement sociétal

Ces dernières années, toute une série de communes a redoublé d'efforts en vue de motiver les habitants à participer à la vie politique communale, resp. à la conception de certains projets isolés. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la participation citoyenne.

Afin de garantir une planification judicieuse au sein de la commune, de motiver les habitants à se rassembler et à s'échanger, de susciter des processus de décision sur les projets vitaux et de soulager ainsi la politique en elle-même, toute commune durable, digne de ce nom, devrait mettre en place et assurer une participation citoyenne systématique, le dit « empowerment » des habitants-citoyens, pour que ces derniers puissent s'identifier pleinement avec les idées véhiculées par leur commune. Une telle commune encourage des initiatives issues de et faites pour le compte d'hommes et de femmes, qui n'habitent non seulement dans leurs communes, mais qui y vivent et qui sont désireux de participer à la vie communale.

Le Mouvement Ecologique s'attend à ce que la commune s'active principalement sur 4 niveaux et qu'elle encourage le dialogue social ainsi que la participation directe:

- **la commune en tant qu'interlocuteur privilégié qui supporte les projets des citoyens:** le nombre de citoyens qui ont des idées qu'ils souhaitent réaliser dans/avec le soutien de leur commune va croissant. L'avantage pour la commune est important car de telles idées (projets) stimulent la diversité et le dynamisme au sein d'une commune. C'est la raison pour laquelle la commune doit créer un point de contact où les idées des citoyens sont les bienvenues, et qui dispose éventuellement des moyens nécessaires pour soutenir leur réalisation.

- **la mise en place d'une politique d'information systématique:** une information globale, éclaircissante à tous les égards aussi en présence de divergences thématiques, devrait entretemps être la règle générale, tout comme la prise au sérieux des demandes issues des citoyens.
- **garantir une vaste participation citoyenne, par une charte citoyenne:** afin de mettre clairement en évidence qu'il prend la participation citoyenne au sérieux, le nouveau conseil communal devrait adopter une charte qui fixe les principes essentiels de la participation citoyenne que la commune s'engage à mettre en place. L'objectif premier doit être l'ancrage d'une participation systématique qui assure la plus large participation possible de tous les habitants (de toutes couches sociales), assortie de méthodes attractives et diversifiées, ceci tant pour ce qui est des projets cruciaux (p.ex. projets de lotissements) que pour ce qui est de l'évolution générale de la commune (quel modèle convient le mieux pour notre commune?) ou de projets de moindre envergure (comme p.ex. le réaménagement d'un espace routier).
- **consolider les structures de la participation:** à côté de la participation à des projets, il s'agit de mettre en place, resp. de promouvoir des structures formalisées de participation citoyenne (consultation de commissions consultatives par la commune lorsque des décisions importantes doivent être prises; formation d'un conseil communal des jeunes/des enfants, etc.).

4. Une commune durable ...

... encourage et promeut les nouvelles formes de vie et les modèles économiques innovateurs

Au Luxembourg aussi, de nouveaux modèles sociaux et économiques voient progressivement le jour au niveau local. D'un côté, des coopératives se forment, qui sont les nouvelles formes de vie économique mais aussi de vie sociale (dans le domaine du logement notamment), et, de l'autre côté, des projets comme « l'agriculture solidaire » naissent (c.à.d. des projets où le consommateur est en relation directe avec l'agriculteur, payant directement les services et les produits de ce-dernier), qui sont des projets qui avancent et qui bénéficient d'un large soutien. Il est vrai que de nombreuses nouvelles initiatives et formes du bien-être commun font leur apparition de nos jours: beaucoup de communes comptent des jardins communautaires, des coopératives d'exploitation d'installations solaires, des actions d'entraide dans le voisinage, des formes d'échange entre générations, etc. Ceci également dans l'esprit du dit « mouvement transition town ». Au-delà, les choses bougent dans le domaine des nouvelles formes d'habitation, de plus en plus de gens s'intéressent notamment aux coopératives,

De l'autre côté, la volonté de soutenir de manière fondamentale les marchés régionaux se fait de plus en plus sentir; la promotion renforcée d'une économie régionale est considérée comme étant essentielle pour réussir le développement durable. Les motivations sont évidentes: l'emploi est augmenté dans la région, cette-dernière bénéficie d'une plus-value (p.ex. par la transformation de bois indigènes destinés à la construction ou à la production de meubles), ses ressources (énergétiques) sont ménagées (grâce à des chemins de transport écourtés), sa dépendance économique est réduite (p.ex. par la production d'énergies renouvelables qui évitent de devoir se plier aux exigences et contraintes imposées par les multinationales), des denrées alimentaires sont produites localement et les producteurs et consommateurs sont ainsi réunis dans un même endroit.

L'avenir appartient tant à la promotion de ces marchés économiques régionaux « classiques » que aux nouvelles formes coopératives de vie économique et sociale.

La commune joue un rôle primordial lorsqu'il s'agit d'encourager de telles initiatives. Elle devra consciemment animer, encourager et soutenir ces-dernières:

- en choisissant des produits régionaux et en faisant appel aux producteurs régionaux ... et en promouvant ces produits (lors d'achats) et cette production régionale (notamment en mettant à disposition des surfaces de toitures pour la mise en place d'installations solaires, etc.);
- en conseillant et en accompagnant (de manière logistique, juridique ...) les citoyens qui souhaitent initier un projet, ou – au besoin - en leur mettant à disposition les locaux nécessaires;
- en essayant de motiver les citoyens à participer à ces projets et en dispensant des informations sur la promotion de l'économie régionale ainsi que sur les modèles économiques de coopération (notamment en expliquant que ces projets ne sont pas uniquement des « initiatives sympathiques » mais bien les précurseurs d'une transition sociétale fondamentale);
- en établissant le contact entre les intéressés et en aidant à construire des réseaux.

5. Une commune durable ...

... encourage - par une multitude de mesures – les échanges sociaux et la cohésion sociale!

En raison des constantes mutations sociales, de la digitalisation croissante, de l'accroissement du nombre d'habitants dans de nombreuses communes et bien d'autres facteurs, la fréquence des contacts sociaux dans une commune n'est a priori plus la même que dans le passé.

Or, de plus en plus de gens souhaitent des contacts et cherchent à établir des relations, aussi et surtout à l'endroit où ils habitent. L'échange social est important afin de promouvoir la cohésion au sein de la commune: il procure une sensation de bien-être et un sentiment de sécurité, il permet aux habitants d'échanger leurs arguments, de développer une compréhension pour les perspectives divergentes, de mener un débat controversé mais constructif. L'échange social permet au-delà d'intégrer différents cercles et couches de la population, et notamment aussi les réfugiés.

La commune devrait par conséquent soutenir toute initiative dans le sens de l'échange social, e.a.

- en encourageant les modèles économiques coopératifs mentionnés plus haut;
- en soutenant les citoyens lors de projets (déjà initiés ou en phase de conception) qui sont faits dans l'intérêt du bien-être communautaire, tout en créant un bureau de consultation ou en désignant au moins un délégué à cet effet, et au-delà, (si nécessaire) en mettant à disposition des espaces de réunions (faisant abstraction de toute consommation);

- en réunissant des citoyens de tous les âges et de provenance sociale et culturelle différente, dans le cadre d'une participation citoyenne renforcée;
- en visant à former une « commune des courts chemins » présentant un mélange équilibré de structures affectées à l'habitation, à l'approvisionnement et au travail;
- en promouvant de manière ciblée des projets de logement, surtout en faveur des personnes et ménages à revenus faibles;
- en aménageant de manière conséquente des places publiques qui invitent au repos, ainsi que des espaces routiers et des zones de verdure attractifs;
- en réduisant largement le trafic, ce qui permet de placer l'homme au centre des préoccupations lors de l'aménagement de l'espace;
- en encourageant des initiatives innovantes de vie communautaire dans le cadre de la construction d'habitations: depuis les maisons pluri-générationnelles jusqu'à l'aménagement d'espaces extérieurs communs lors de la conception de nouveaux projets immobiliers.

La commune doit être consciente du fait qu'elle endosse une responsabilité particulière vis-à-vis des personnes à revenus faibles, qui sont souvent (mot-clé : « justice environnementale ») - en raison de leur logement (situé dans une rue à forte circulation, présentant une efficacité énergétique déficiente) ; ces personnes ayant aussi moins d'accès à l'information sur les constructions de logements par l'Etat - défavorisées en termes de qualité de vie.

Ce sont des défis que la commune doit prendre en compte de manière consciente lorsqu'elle réalise des travaux et des projets, au moyen de mesures ciblées dans les rues à circulation réduite notamment.

Les communes qui vouent une importance particulière aux aspects sociaux et à la qualité de vie, continueront à exercer leur attrait aussi sur les générations futures.

Une responsabilité particulière incombe à l'Etat, qui doit activement soutenir les efforts des communes entrepris dans le cadre de ces projets et prises de mesures, afin de permettre à ces-dernières de venir à bout - tant en termes de contenu que en termes de ressources - du changement de paradigme au niveau des affaires communales.

Observation: le renforcement des communes dans leur engagement pour le développement durable

De quelle manière les communes arrivent-elles à relever tous ces défis? N'attendons-nous pas trop d'elles?

Le Mouvement Ecologique entend livrer un aperçu sur une multitude de pistes d'action judicieuses et finalement aussi très importantes. Il est vrai que les communes devraient davantage mettre à profit la force et l'engagement des citoyens pour réussir les développements qui s'imposent. Des ressources supplémentaires sont évidemment indispensables. C'est la raison pour laquelle le soutien aux communes est une nécessité.

Aussi, il est important de ne pas refuser d'emprunter de nouvelles voies, notamment celle qui exige de lier les aides étatiques dans le cadre de la « dotation communale » aux critères de durabilité. Le Mouvement Ecologique prendra position à cet égard et ce au plus tard dans le cadre du bilan qui sera fait en matière de réforme des finances communales dans deux ans.